

# Note Delta

## 1. Introduction

Cette note précise différents éléments de modification ou précisions sur le projet I dex initialement déposé. Les objectifs principaux de l'I dex restent d'utiliser les synergies et complémentarités entre les établissements fondateurs du PRES Sorbonne Paris Cité pour hisser collectivement la qualité scientifique et pédagogique de l'ensemble au meilleur niveau.

La création d'une grande université unifiée marquera cette volonté. La contractualisation 2014-2018 prendra en compte cet objectif.

La trajectoire de cette évolution est décrite dans l'annexe 4 de la présente convention

## 2. Périmètre de l'I dex (peridex)

### Définition du périmètre

Les équipes membres du périmètre d'excellence sont toutes celles qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Equipe membre d'un Labex financé ou évalué «A» par le jury international des IA ;
- Equipe évaluée A+ par l'AERES lors de la dernière évaluation ;
- Equipe portée par un lauréat ERC.

Par rapport à la définition initiale du périmètre, ont été incorporées les équipes des labex retenus en vague 2 : *GrEX* et *Who-am-I*. La seule autre différence est l'incorporation dans le périmètre d'excellence des quatre Labex classés «A» en vague 2, mais non-financés : *MediResisTox*, *NeuroVasc*, *Innovasc*, *Immunochronic*.

La qualité de ces quatre projets additionnels de vague 2 a été reconnue par le jury international. Les thématiques qu'ils portent sont jugées essentielles et structurantes pour la construction de la future université unifiée. Ils ont donc été incorporés dans le périmètre d'excellence, aussi par souci d'équité avec les labex de vague 1 pour lesquels tous les projets évalués A avaient été retenus et financés.

Le périmètre d'excellence initial ainsi finalisé comprend 43% des forces de recherche des établissements partenaires. L'objectif à quatre ans reste d'élargir ce périmètre à au moins 60% des forces du PRES (voir mode de révision ci-dessous), en particulier au moyen des appels à projets «émergence» destinés à financer les meilleurs des projets des équipes hors peridex.

### Révision du périmètre

La révision du périmètre d'excellence est prévue suivant les deux modalités décrites dans le dossier de candidature :

- Au travers de l'examen par l'AERES des équipes et laboratoires qui est prévu pour l'année prochaine (printemps 2013) ;

- Annuellement, au travers d'une évaluation par le conseil scientifique de l'Idex, sur candidature des équipes désireuses d'intégrer le peridex.

### 3. Révision des allocations de moyens financiers

La dotation en capital allouée par le CGI au projet d'Idex SPC est de 800 M€ pour une demande initiale de 1300 M€. Cela conduit à ajuster les actions prévues dans le projet soumis au jury et les budgets afférents. Le montant des versements annuels prévus (y compris préfinancement déjà perçu) est de 30,12 M€, soit, 120,49 M€ pour les quatre premières années d'exercice. Sur cette somme, 47,1M€ sont fléchés, sur quatre ans, pour le financement des Labex et des Idefi retenus par les jurys des IA, ce qui laisse un «disponible non-engagé» de 73,39 M€ pour quatre ans (à comparer aux 127,3 M€ initialement prévus, soit 57%).

Après en avoir discuté, les établissements ont décidé d'effectuer un certain nombre d'arbitrages stratégiques. Les trois priorités affichées sont **(i) la recherche dans le périmètre d'excellence**, **(ii) le financement de l'émergence** et **(iii) la formation de premier cycle** avec en particulier les doubles diplômes et les autres innovations pédagogiques destinées à soutenir la réussite en particulier de la première année (notamment en santé), ce dernier point constituant une des spécificités et des objectifs forts du projet USPC. L'ensemble des redéploiements de moyens est indiqué dans la table en annexe à la fin de cette note.

Quelques items du projet ont dû être abandonnés (équipement...) en raison de la différence entre la dotation obtenue et celle demandée. Ils pourraient être soutenus en recherchant d'autres sources de financement (autres IA, budget des établissements, ressources externes...). Dans l'annexe financière, les apports des établissements ont été revus à la baisse afin de rester en équilibre avec ceux provenant de la dotation en capital de l'Idex.

Le projet de « collèges oxfordiens » a été maintenu, pour tenir compte de l'intérêt d'une telle innovation (reconnu par le jury) mais décalé dans le temps, de sorte qu'il ne correspond pas à un besoin de financement pour la période 2012-2015.

#### Ventilation annuelle des dotations Labex/Idefi

Le plan de financement de l'Idex prévoit de soutenir les Labex et les IDEFI sélectionnés pour les montants globaux qui leur ont été attribués par le CGI. L'étalement dans le temps des budgets alloués à ces projets se fera autant que faire se peut de manière conforme à la ventilation demandée par leurs porteurs respectifs. Un lissage des «pics» de financements demandés pourrait cependant être nécessaire pour ne pas déstabiliser l'équilibre global de l'Idex, en particulier dans les quatre premières années.

### 4. Gouvernance de l'Idex

#### Le *board* ou « Alliance Sorbonne Paris Cité »

La structure principale de pilotage de l'Idex Sorbonne Paris Cité telle que décrite dans le projet déposé est appelée «board». Son nom d'usage est dorénavant «Alliance Sorbonne Paris Cité». Ses deux caractéristiques principales sont :

- i. de rassembler l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*) associées à l'activité de recherche et de formation, non seulement les établissements fondateurs mais aussi les organismes de recherche, l'Assistance publique Hôpitaux de Paris et les collectivités territoriales ;

- ii. de prendre des résolutions à la majorité simple, de manière à assurer une efficacité de la prise de décision.

Lors de l'audition devant le jury de sélection, la question a été posée de la nature de l'interaction entre les organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM, CEA, IRD) et les établissements du PRES au sein de ce « board ». La réponse faite a été que cette structure avait vocation à être une « alliance de site », avec une philosophie de fonctionnement proche de celle des alliances nationales en France (Aviesan, Allenvi, Ancre, Athena...) ou de la National Nanotechnology Initiative aux USA<sup>1</sup>. Le principe en est de regrouper en une seule instance tous les acteurs concernés : les établissements fondateurs du PRES, leurs organismes partenaires et les collectivités territoriales. A cette alliance s'ajoutent des représentants du monde socio-économique, qui peuvent apporter une vision extérieure au projet.

Pour fonctionner correctement et surtout efficacement, il est en effet apparu que cette **alliance SPC** devait impérativement rassembler tous les responsables autour de la même table pour pouvoir élaborer des préconisations stratégiques efficaces sans avoir à rajouter de couche décisionnelle ou administrative supplémentaire, un point qui a semblé important aux yeux du jury. En particulier, pour assurer la cohérence d'une opération donnée, les financements de l'Idex devront le plus souvent être complétés par des moyens des partenaires (établissements, organismes, collectivités) : postes, locaux, bourses, subventions... Pour que le processus d'allocation des moyens soit efficace, cela impose que tous les acteurs concernés puissent se coordonner à l'échelon pertinent.

Pour cette raison, il est essentiel que cette alliance regroupe tous les directeurs et présidents des établissements du PRES, c'est à dire les huit membres fondateurs, au lieu des cinq initialement prévus.

Cette modification, consécutive à la discussion avec le jury et nécessaire en termes d'efficacité ne nous paraît pas dénaturer l'esprit du projet.

#### **Autres instances**

Précisions liminaires :

- la philosophie du projet Sorbonne Paris Cité a été de s'appuyer sur ses structures existantes, pour limiter la complexité du dispositif général et en faciliter le pilotage. Ainsi, l'Idex s'appuie sur l'établissement public de coopération scientifique Sorbonne Paris Cité et ne prévoit pas la création d'une structure ad hoc disposant de la personnalité morale (FCS, association...) ;
- pour la même raison, il n'est aucunement envisagé de créer des structures disposant de personnalité morale comme support d'autres projets IA (Labex, IDEFI, Equipex...), autres que celles existantes.

L'Alliance Sorbonne Paris Cité, dont le rôle est décrit ci-dessus, est placée sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération scientifique Sorbonne Paris Cité, instance délibérative, conformément aux statuts (décret n° 2011-1842 du 7 décembre 2011 modifiant le décret n° 2010-143 du 10 février 2010 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Paris Cité »), qui prévoient aussi le rôle du bureau du PRES (chefs d'établissements). Au-delà, la gouvernance de l'Idex Sorbonne Paris Cité sera aussi formée :

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.nano.gov/> et en particulier le fonctionnement du *Nanoscale Science Engineering and Technology Subcommittee* (NSET) qui coordonne la planification et le financement de l'ensemble des agences fédérales concernées en une seule instance.

- d'un **Conseil scientifique**, qui se prononce sur les questions de recherche et de formation relevant de l'I dex, compte tenu des orientations définies au sein de l'Alliance ;
- d'un **Conseil stratégique international** ;
- d'un **Comité d'audit**, chargé du contrôle *ex post* de la traçabilité de l'affectation des ressources recueillies au titre de l'IDEX et de leur usage approprié ;

dont les rôles ont été décrits dans le projet I dex USPC, tel que validé par le jury. Ces instances auront toutes été installées avant la fin 2012.

Pour animer la concertation sur le projet d'université unifiée, instruire les options juridiques disponibles et favoriser l'appropriation du projet par les communautés au sein des établissements membres, une **Commission de concertation sur l'organisation de l'université unifiée** a en outre été créée en octobre 2012. Elle regroupe, sous la présidence de Jean-François Girard, président du PRES, cinq représentants par établissement (deux enseignants et chercheurs, un BIATSS, deux étudiants).

Par ailleurs, dans le but d'éclairer le processus d'unification, une **Commission technique** travaillera à l'harmonisation des pratiques entre les différents établissements. Relai des Comités techniques des établissements, qui conserveront toutes leurs prérogatives, cette commission constituera un lieu privilégié de débat, d'orientation et d'aide à la décision.

Enfin, un **Comité opérationnel** travaille au quotidien à la mise en œuvre du projet I dex. Composé de deux représentants de chaque établissement membre et de trois directeurs généraux des services ou secrétaires généraux des établissements, il prépare les décisions du bureau. Il s'appuie sur des équipes projet mises en place, en lien avec les comités permanents organisés au niveau PRES et, en particulier, celui des VPCS pour la recherche et celui des VPCEVU pour la formation. A partir des avis des instances statutaires et de concertation des établissements, sont ainsi élaborées des propositions pour les premiers appels à projets de l'IDEX et pour les documents de politique générale en matière de formation et de recherche du projet de contractualisation du PRES.

	<b>Budget 2011-2016</b>	<b>Commentaires</b>
Laboratoires d'Excellence	42,79 M€	
Appels à Projets Scientifiques	18,00 M€	
Appels à Projets Emergents	15,80 M€	
Chaires USPC	5,00 M€	
IHU prometteur Saint Louis	2,40 M€	
Programmes interdisciplinaires	3,50 M€	inclut la ligne «expertise»
<b>Recherche</b>	<b>87,49 M€</b>	
Politique documentaire et documentation virtuelle	0,75 M€	
Presse SPC	0,50 M€	
<b>Ressources documentaires &amp; édition</b>	<b>1,25 M€</b>	
Idefi	6,25 M€	
Licence	6,00 M€	
Logement étudiant, vie culturelle et santé étudiante	4,00 M€	
Bourses de masters et contrats doctoraux	4,00 M€	y compris «collège doctoral»
Masters	2,00 M€	
Collegium Technologique	1,50 M€	
Collège oxfordien	0,00 M€	décalé après 2016
Collegium Santé et réforme PACES	1,00 M€	
Collegium LSH	1,00 M€	
Formation continue	1,60 M€	
<b>Formation</b>	<b>27,35 M€</b>	
<b>Partenariats internationaux privilégiés</b>	<b>2,40 M€</b>	
<b>Gouvernance</b>	<b>2,00 M€</b>	
<b>Total</b>	<b>120,49 M€</b>	